

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023 A 20H30

Date de la convocation : le 30/11/2023	Nombre de Membres : 19
Date de publication :	Afférents au Conseil Municipal : 19
Présidence de la Séance : Laurent MIRMAND	En exercice : 19
Secrétaire de Séance : Odile PERGIER	Qui ont pris part à la délibération : 16 dont 1 pouvoir
Numéro d'ordre de la présente délibération : 2023/100	

PRESENTS : MIRMAND Laurent, CARTIER Christine, CHAPPON Claude, PROHET Michelle, DEMAS Paul, JOUVHOMME Karen, RAMOUSSE Michel, SALANON Gérard, PERGIER Odile, SOULAS Elisabeth, DUMAS Yvette, COUTANSON Frédéric, GIRARD Franck, MANIVIT Sandrine, PITAVY Benoît.

EXCUSES : FERRY Fabienne (a donné pouvoir à Paul DEMAS), VIGNAL Hervé, DELAVAY COURTIAL Caroline, CHARBONNIER Fanny.

Rapporteur : Laurent MIRMAND

**DELIBERATION PORTANT DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
NECESSAIRE A LA CONSTRUCTION DU PROJET MAISON BOLENE APRES
ENQUETE PUBLIQUE**

- Vu la délibération en date du 23 octobre 2023 N°2023/080 intitulée « Enquête publique préalable au déclassement du domaine public nécessaire à la Construction du projet Maison Bolène »,
- Vu l'arrêté municipal du 23 octobre 2023 N°2023/320/529 ayant pour objet « Enquête publique en vue du déclassement d'une voie communale et désignation du commissaire-enquêteur – Place neuve »,
- Vu l'enquête publique réalisée du 9 Novembre 2023 au 24 novembre 2023 inclus,
- Vu le registre d'enquête clos le 24 novembre 2023 comportant 31 remarques sur l'opportunité ou non du projet,
- Vu l'avis favorable de M. le Commissaire enquêteur,

CONSIDERANT que cette partie du domaine public est nécessaire pour permettre la réalisation du projet de construction et de réorganisation de l'espace bâti lié au projet.

CONSIDERANT, que la venelle actuelle, conservera son usage, tout en étant déplacée pour faciliter les déplacements les liaisons entre la rue centrale et la place neuve

CONSIDERANT que sur les 31 remarques exprimées lors de l'enquête publique, seules 5 comportent un avis défavorable sans toutefois exprimer de lien clairement identifié avec l'objet de cette enquête.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE par 16 voix POUR, le déclassement d'un périmètre (environ 104 m²) de la place neuve et de la venelle actuelle faisant la liaison entre la place neuve et la rue centrale, du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération. Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision, ainsi que tous documents d'urbanisme s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre
A CRAPONNE/ARZON,
Le 4 décembre 2023
Laurent MIRMAND,
Maire de CRAPONNE/ARZON

